

# COMMISSION CENTRALE DES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES



## Procès-verbal n°44 Réunion du 24/06/2022

**Animateur :** M. SABANI

**Présent(e)s :** Mme LOMON – MM. FOFANA – BORDET (CD)

**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2021/2022 validée par le Comité Directeur le 08/12/2021 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
<u>Engagement Football Educatif :</u>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<u>Engagement Libre - Futsal :</u>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 7	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
<u>Clubs débiteurs</u>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<u>Modification de match</u>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<u>Feuilles de match</u>	
● Absence de transmission de FMI dans les délais	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) jusqu'au mardi 12h00	9,50 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le match)	/
● 2* demande pour non-envoi feuille de match papier après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le match)	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100,00 €

<b><u>Licences / Qualification</u></b>	
• Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
• Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
• Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
• <b>Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match</b>	100,00 €
• Joueur non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
• <b>Dirigeant(e) non licencié(e) inscrit(e) en arbitre assistant(e)</b>	100,00 €
• <b>Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match</b>	100,00 €
• Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
• Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
• <b>Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)</b>	100,00 €
• <b>Absence physique dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match.</b>	50,00 €
• Absence de dirigeant sur la feuille de match	50,00 €
<b><u>Terrains</u></b>	
• Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b><u>Suspension de terrain ferme</u></b>	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
• Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
• Réclamations, réserves	43,50 €
• Evocations	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de :	43,50 €
• Appels réglementaire	64,00 €
• Appels disciplinaire	125,00 €
<b><u>Présence club</u></b>	
• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
• Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
• Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
<b><u>Forfaits</u></b>	
• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, <b>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du w-end à venir)</b>	/
• 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	30,00 €
• 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	60,00 €
• 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	90,00 €
• Forfait général	180,00 €
• forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b><u>Forfait coupes</u></b>	
<b><u>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</u></b>	
• Phase Elimatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €

## DISCIPLINES

### Ouverture du dossier disciplinaire

• Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
• Par avertissement	8,00 €
• Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
• Fumigènes	à partir de 500,00 €
• Non production de rapport réclamé par la commission	15,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF

• Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
• Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI Football Educatif de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
• 1* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot Educatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le plateau)	/
• 2* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 <sup>ème</sup> mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

#### Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)

• Dès la 1 <sup>ère</sup> infraction	15,00 €
• Dès la 2 <sup>ème</sup> infraction, amende financière et pour chaque retard de :	15,00 €

#### Absence non justifiée aux matchs

• Dès la 1 <sup>ère</sup> infraction	40,00 €
• Dès la 2 <sup>ème</sup> infraction, amende financière et pour chaque retard de :	40,00 €

#### Absence non justifiée aux convocations devant les commissions

• Dès la 1 <sup>ère</sup> absence à une convocation devant une commission, amende financière par absence de :	30,00 €
---	---------

#### Absence de rapports

• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• le rapport n'arrive jamais, amende financière par rapport de :	10,00 €

**C.D.I.F – Groupe F.M.I.  
Réunion du mardi 14 juin 2022**

**Présents :**

**G. DELORME (CD)– Animateur**

**M. Soukup -**

**Excusé : A. Viaud (C.D.)**

=====

**RAPPEL IMPORTANT**

**RAPPEL IMPORTANT**

**Toutes les rencontres, que ce soit en foot à 11 ou en foot à 8 doivent se faire avec une feuille de match. Si vous ne pouvez pas clôturer votre feuille de match sur la tablette, vous devez « OBLIGATOIREMENT » remplir une feuille papier sous peine d’amendes pour absence de feuille de match.**

**VOUS DEVEZ PREPARER VOTRE EQUIPE AU PLUS TARD LE VENDREDI SOIR SUR LE SITE « FMI.FFF.FR »**

**IMPORTANT :**

**Vous devez anticiper la récupération des rencontres pour éviter les difficultés.**

**NE JAMAIS FAIRE DE TRANSFERT DE COMPOSITION D’EQUIPE DEPUIS UNE TABLETTE DANS L’HEURE QUI PRECEDE LA RENCONTRE. TOUTES LES PREPARATIONS DOIVENT SE FAIRE SUR : FMI.FFF.FR**

**1<sup>er</sup> AVERTISSEMENT**

**En application de l’annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d’explication à renvoyer avant le mardi 28 Juin à 12h au district.**

**Anciens +45**

**Pour préparation tardive d’équipe (cas n°3)**

D1 : 24107702 – METRO U.S.

**ANCIENS**

**Pour absence de récupération d’équipe (cas n°4)**

D3 – 23429636 – CLICHY VETERANS

**Pour absence de préparation d’équipe (cas n°3)**

D5 : 24052454 – P.C. ASNIERES

**U 14**

**Pour absence de préparation d’équipe (cas n°3)**

D5 consolante A : 24481555 – COLOMBES L S O

D5 consolante B : 24395000 – F.C. ISSY les MOULINEAUX

**U 17 FUTSAL**

**Pour absence de préparation d’équipe (cas n°3)**

D1 : 24205927 – PAULISTA FUTSAL

**U 15 FUTSAL**

**Pour absence de préparation d’équipe (cas n°3)**

D1 : 24206846 – GENNEVILLIERS SOCCER

*Les présentes décisions sont susceptibles d’appel devant la Commission départementale d’appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l’article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l’annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de-Seine.*